

AFFAIRE N° 26.

O B J E T : Echange de terrain avec Monsieur ROBERT Régis en vue de l'aménagement du Chemin Bailly et des abords de l'école de la Montagne 8 è.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de permettre l'élargissement du chemin Bailly, prévu au Plan d'Occupation des Sols, et par la même occasion d'améliorer les abords de l'école de la Montagne 8 è, la Commune envisage d'échanger un terrain de 1500 m2 cadastré section BZ n° 101-102 appartenant à Monsieur ROBERT Régis, contre un terrain Communal de même surface, cadastré section BZ n° , à détacher de l'ancienne propriété GERARD-MAISONNEUVE.

Le terrain de Monsieur ROBERT étant bâti d'une maison TOMI de type F4, cet échange comporte l'engagement de la Commune de construire sur le terrain donné en échange un logement de caractéristiques équivalentes, ce qui a été accepté par l'intéressé.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'échange et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

Les frais seront inscrits au chapitre 901 article 210 du Budget Communal.

LE MAIRE - donne lecture de l'avis des Commissions :

"AVIS FAVORABLE. Mais les Commissions signalent que l'école de la Montagne 8e Km s'appelle : Philippe VINSON.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

x

x

x

VU - P/Le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances et des Collectivités de
Signé : Martin Claude Alarcos
Pour Copie Certifiée Conforme
Signé : Jacques Lacoste